

- ☑ Environnement climatique
- ☑ Gestion de la biodiversité

- ☑ Gestion de l'eau
- ☑ Ressources foncières

## ENJEUX EN QUELQUES MOTS

Pour développer l'attractivité d'une commune et répondre au besoin de logements, les collectivités sont tentées de s'étendre sur les parcelles agricoles offrant des prix plus abordables qu'en hyper centre. Entre 1960 (lorsque la surface agricole utile était maximale : 34,5 millions d'ha) et 2007, la France a perdu 5,1 millions d'ha de terres agricoles, soit une perte moyenne de 111 000 ha par an (équivalent de la surface de la Martinique)<sup>53</sup>.

Nourrir le monde urbain par le seul commerce mondialisé est insoutenable notamment par l'impact engendré par les transports aériens et routiers des produits issus de pays lointains.

Bien exploitées, les terres agricoles de proximité produisent des biens agroalimentaires et offrent beaucoup d'atouts :

- paysage, notamment par la mosaïque de paysages agri-urbains (favorisant le tourisme) ;
- recyclage des déchets organiques (compost) ;
- maintien de la biodiversité (avec des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement) ;
- limitation des risques d'inondations ou d'incendies avec l'entretien des haies, des chemins et des lisières boisés.

Ainsi, comme souvent s'agissant d'administration des sols, l'exercice de responsabilité porté par les élus requiert discernement et dépassement des horizons temporels électoraux. Les nombreux outils amenés par la réglementation récente devraient les aider à valoriser leurs territoires et leurs terroirs.

## PRÉCONISATIONS

### • Mieux connaître le potentiel agricole de son territoire

Étape de gouvernance indispensable pour asseoir un cap de développement du territoire, le diagnostic partagé permet aux aménageurs et élus, souvent moins informés sur cette thématique, de s'approprier les problématiques agricoles. Le diagnostic doit réussir à faire émerger les enjeux (espaces agricoles à forts enjeux et les menaces qui pèsent sur ces espaces,...) et définir une stratégie qui sera traduite dans le PADD du PLU ou du SCoT.

### • Définir une stratégie locale agricole

Elle est établie sur la base des diagnostics évoqués ci-avant. Elle associe les acteurs du territoire et les représentants agricoles, et s'articule autour :

- d'une approche technico-économique centrée sur l'activité des exploitations agricoles et leurs contraintes propres ;
- d'une approche territoriale qui croise le regard agronomique de production et le regard géographique (unités agro-paysagères en lien avec autres usage de l'espace) et urbanisme durable (impacts développement durable sur le territoire, qualité des sols, lutte contre le changement climatique) ;
- d'une approche plus prospective qui peut prendre plusieurs formes : scénarios, anticipation du devenir des exploitations, vision d'acteurs, tendances, leviers d'actions à préconiser dans les documents d'urbanisme.

### • De la stratégie à sa traduction physique par les outils d'orientations d'usage des sols

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 13 juillet 2010 et la loi ENE du 12 juillet 2010 ont renforcé les outils de planification territoriale, notamment pour la préservation des sols agricoles. Avec la reconnaissance de ses valeurs économiques, spatiales et paysagères, l'agriculture peut devenir ainsi un axe capable d'organiser le tissu urbain.

- Le plan régional d'agriculture durable (PRAD). Il définit les grandes orientations stratégiques pour les régions de la politique de l'Etat en matière d'agriculture durable ainsi que les actions permettant d'y parvenir.
- La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) : Avec pour objectifs de réduire de 50 % la consommation des espaces agricoles, elle doit examiner tout projet d'aménagement, d'urbanisme, d'infrastructure qui empiètera sur les terres agricoles et de décider de leur pertinence au regard des enjeux agricoles.
- Les observatoires : indicateurs pour connaître le rythme, la surface, la nature des terres agricoles consommées, aidant à définir les stratégies (alimente le diagnostic ci-avant évoqué).
- Le SCoT : doit notamment fixer et justifier des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- La zone agricole protégée (ZAP) : permet d'établir et conserver l'usage agricole des terres agricoles par arrêté préfectoral.
- Le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN -Loi DTR du 23 février 2005) : donne aux collectivités un outil d'aménagement des espaces agricoles et naturels en périphérie des agglomérations, équivalent au droit de préemption urbain sur les espaces urbanisés.

# FICHE TECHNIQUE

## POLITIQUE FONCIÈRE ET AGRICULTURE

n°17  
*suite*

### Exemples d'initiatives locales agissant pour la préservation des terres agricoles

- Le Triangle Vert : association loi 1901 réunissant les communes de Marcoussis, Nozay, Villebon sur Yvette, Saulx les Chartreux et Champlan, et les exploitants agricoles motivés par le projet. Cette association a pour objet de constituer une structure de réflexion et de communication entre municipalités, agriculteurs, et usagers de l'espace.  
<http://www.trianglevert.org/>
- Terre de liens : en souscrivant des actions Terre de Liens, les citoyens permettent à la Foncière Terre de liens de porter la propriété de terres sur le long terme. Cet outil financier d'investissement solidaire appliqué à la gestion du foncier et du bâti rural permet d'acquérir du foncier pour installer des paysans et des acteurs qui portent des projets respectueux de l'environnement.  
<http://www.terredeliens.org>

### Pour en savoir plus

- Guide « Les outils de préservation des espaces agricoles et naturels » DDTM 34 – septembre 2012.
- Guide des bonnes pratiques agricultures et foncier : « Quelles possibilités d'action pour une commune ou communauté de communes ? » INRA - décembre 2011.
- Agriculture Energie 2030 – Politique d'aménagement du territoire – Centre d'étude et de prospective - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire – janvier 2010.